

## **Résolution de la Commission Exécutive Fédérale de la FNEC FP-FO réunie les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2024**

La CEF de la FNEC FP-FO du 31 janvier et du 1<sup>er</sup> février 2024 se réunit alors que les agriculteurs se mobilisent contre le gouvernement. Leur volonté de paralyser le pays remet au centre des discussions la question de l'action efficace, du blocage, qui s'est posée lors de la mobilisation sur les retraites. C'est dans ce contexte qu'est programmée la journée de grève du 1<sup>er</sup> février dans l'Education nationale, qui s'annonce suivie, et pour laquelle les sujets de colère ne manquent pas.

Alors que le massacre en Palestine se poursuit avec un bilan actuel de plus de 25 000 morts, que la population y est affamée et soumise à la maladie, la CEF réaffirme l'exigence du cessez-le-feu immédiat et permanent, l'arrêt des bombardements et des déplacements de population, l'urgence de l'accès aux soins et aux produits de première nécessité. La CEF invite à prendre toutes les initiatives de mobilisation nécessaires en ce sens. Elle condamne l'augmentation du budget militaire (413 milliards) décidée par le gouvernement. La CEF réaffirme tout son soutien aux universitaires ou chercheurs qui sont pris à partie professionnellement pour leurs positions à propos de la situation à Gaza et son exigence de respect des libertés universitaires, qui garantissent le libre enseignement et la libre discussion dans les universités.

Avec sa confédération la Cgt-Force Ouvrière, la CEF condamne la loi immigration qui va encore précariser un peu plus les travailleurs migrants et qui, sur des dispositions relatives au droit du sol ou l'accès aux prestations sociales, est contraire à nos principes républicains. La CEF exige le retrait de cette loi régressive et xénophobe et invite les syndicats de la fédération à participer à toutes les initiatives qui exigeront le retrait de la loi immigration. Cette loi, même censurée partiellement par le Conseil constitutionnel, reste une attaque contre tous les travailleurs et les étudiants étrangers, qui s'inscrit dans la continuité de la politique du gouvernement (comme l'introduction de frais d'inscription différenciés de 2000 ou 3000 euros pour les étudiants hors UE, Suisse ou Québec). Le président Macron et le Premier ministre annoncent vouloir relancer le chantier des « carrières et rémunérations des fonctionnaires » en particulier pour mieux récompenser « l'engagement et la performance individuelle et collective ». Un projet de loi est annoncé. La CEF refuse toute remise en cause du Statut de fonctionnaire et de l'augmentation automatique en fonction de l'ancienneté, l'individualisation des carrières et le salaire dit « au mérite ». Elle exige la levée du gel du point d'indice, gel qui constitue une véritable provocation en cette période d'explosion de l'inflation.

La CEF constate que la colère prend également de l'ampleur dans les écoles, les établissements et les services, avec les annonces de suppressions de classes et de postes, l'escroquerie du "choc des savoirs" qui va désorganiser les établissements, les mesures gouvernementales contre le Statut, contre l'École publique, contre la jeunesse, contre l'ensemble des salariés...

Le 25 janvier, des milliers de collègues venus de toute la France ont manifesté sous les fenêtres de la ministre en défense de l'enseignement spécialisé et des AESH. Des rassemblements sont prévus devant les rectorats contre les fermetures de classe. La FNEC FP-FO, avec les fédérations FSU, CGT Educ'action et Sud Éducation, appelle à faire grève le 1<sup>er</sup> février.

Comme les agriculteurs qui annoncent « un blocus total » de la capitale cette semaine et mettent la pression sur le gouvernement, la CEF invite les syndicats de la Fédération à réunir les personnels pour établir les besoins et discuter de l'action efficace pour gagner sur les revendications.

Suite aux mobilisations des 6, 13 et 21 décembre 2023 et du 15 janvier 2024 avec FO, avec l'intersyndicale CPGE et les associations de professeurs de classes préparatoires, pour le maintien de toutes les CPGE, à Paris et dans les autres académies, le ministre annonce l'annulation de la fermeture des CPGE à Paris. Cette victoire est un encouragement à tous les personnels.

Alors que des centaines d'écoles annoncent être fermées le 1er février et que la grève s'annonce massive également dans le 2<sup>nd</sup> degré, la CEF appelle à la tenue d'assemblées générales pour discuter de la grève du 1<sup>er</sup> février et de ses suites et invite ses structures à soutenir toutes les assemblées générales qui décideront la grève et sa reconduction. La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève couvrant tous les mouvements de grève qui seraient décidés à partir du 1<sup>er</sup> février.

### **I. Après le succès de la grève du 25 janvier, poursuivre la campagne de réunions syndicales pour dresser les cahiers de revendications et chercher l'action commune**

La CEF se félicite du succès de la grève du jeudi 25 janvier, à laquelle plus de 5 000 manifestants, venus de plus de 80 départements, ont manifesté à Paris au ministère, là où ça se décide, à l'appel de la Conférence nationale des 230 délégués réunis le 17 novembre 2023. Cette mobilisation était soutenue par la Confédération FO, la Fédération des services publics et de Santé, la Fédération de l'Action Sociale, la Fédération des Agents de l'État.

La CEF constate que l'appel FO FSU CGT SUD à la grève du 1<sup>er</sup> février intègre sur la question de l'Ecole inclusive une plate-forme revendicative quasi-identique à la nôtre. Cette unité sur des revendications qui font débat entre nos organisations depuis de nombreuses années constitue un premier résultat dont il faut se féliciter. Parmi les personnels, dans l'interprofessionnel bien au-delà de nos champs de syndicalisation, parmi les parents d'élèves, nos revendications sont devenues incontournables.

La CEF invite ses structures à continuer de proposer l'expression et l'action commune sur nos revendications, sur la base des revendications de la plateforme commune FO FSU CGT SUD d'appel au 1<sup>er</sup> février.

Le ministre Attal reconnaît lui-même qu'il manque 23 000 places dans les établissements spécialisés. Il promet « 50 000 solutions », mais ne crée aucun poste si ce n'est 100 postes (ETP) pour les Pôles d'Appui à la Scolarité, dont le rôle est de permettre à l'Éducation nationale de mettre la main sur les notifications MDPH de manière à réduire encore l'accompagnement dû aux élèves. Inacceptable !

Dans chaque école, chaque établissement, la CEF invite ses structures à réunir les personnels et chiffrer les besoins : le nombre de postes et de classes, le nombre d'enseignants spécialisés et de places nécessaires dans les établissements et les structures adaptées, en commençant par se saisir de la grève du 1<sup>er</sup> février et de ses suites pour constituer des délégations qui iront déposer les cahiers de revendications chez les recteurs et les DASEN.

La CEF invite les sections fédérales et les syndicats départementaux à organiser une campagne de réunions syndicales dans les écoles, les services et les établissements, pour dresser les cahiers de revendications et discuter des moyens de gagner sur les revendications, dans l'action commune la plus large pour :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, des PIAL, des PAS, des ARE.

## II. C'est le moment de se mobiliser pour les salaires !

La CEF reprend à son compte l'appréciation de FO Fonction Publique qui considère que « *c'est le moment de se mobiliser pour les salaires ! Aujourd'hui les agriculteurs se mobilisent et dénoncent la politique du gouvernement parce qu'ils veulent pouvoir vivre de leur travail. Face à l'inflation et à la politique d'austérité imposée par le gouvernement, c'est la même exigence que posent tous les salariés, et en particulier les agents publics : percevoir une rémunération qui permette de vivre dignement. Force Ouvrière Fonction publique a décidé de déposer un préavis de grève pour l'ensemble de la Fonction publique et invite tous ses syndicats à réunir les personnels en assemblée générale ou en heures mensuelles d'information pour préparer, à tous les niveaux la mobilisation permettant d'aboutir à une véritable augmentation des salaires par tous les moyens y compris par la grève.* »

Avec la FGF-FO, la CEF revendique :

- Revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie !
- Rattrapage des pertes subies depuis 2000 (27,5%).

La CEF réaffirme son exigence d'abandon du Pacte et exige que la totalité de l'enveloppe dévolue au Pacte soit utilisée pour la revalorisation indiciaire de tous les personnels sans contrepartie.

La CEF revendique une revalorisation indiciaire pour tous les personnels (notamment les personnels infirmiers suites aux annonces du ministre Attal, personnels administratifs pour lesquels la possibilité d'une revalorisation indiciaire a été ouverte lors des CSA ministériels, assistants sociaux, médecins...).

## III. Annulation des suppressions de postes ; création des postes nécessaires et recrutement sous Statut

Le ministre Attal a dû se livrer à une opération de déminage, à mettre au compte de la colère qui monte des écoles et des établissements, en annonçant l'annulation de la suppression des 2500 postes prévus à la rentrée 2024.

Dans le 1er degré, c'est toujours 650 postes en moins. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, au lieu des 484 suppressions de postes prévues, le ministre annonce la création de 594 postes, qui seraient essentiellement dévolus aux groupes de niveau prévus dans le cadre du « choc des savoirs » rejeté par les personnels. Sur le terrain, les personnels ne constatent aucune création de poste mais au contraire un manque de moyens, des fermetures de postes, la poursuite des redéploiements qui conduisent à des suppressions massives dans certaines académies et des effectifs qui explosent.

Le projet du ministre pérennise la suppression de la technologie pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> réduisant les heures d'enseignement. La CEF réaffirme son exigence de maintien de la technologie en 6<sup>ème</sup>.

Et pour les autres personnels également, toujours aucune création de poste de personnels infirmiers, de médecins, d'assistants sociaux, de CPE ou d'AED, alors que le ministre prétend vouloir « lutter contre le harcèlement. » Il crée par contre 150 ETP pour des postes « référents harcèlement », sans aucune indication ni décision sur la nature des postes ou les corps ciblés. Aucune création de poste pour les personnels administratifs, sauf pour le SNU, le service civique ou la prévention de la radicalisation.

Interpellée par FO, la ministre n'ouvre pas plus de places au concours d'enseignement suite à ces annonces. Si elle ne le fait pas, cela veut dire qu'il y aura encore recours à des contractuels, avec toutes les difficultés qu'il y a à les recruter.

La CEF exige l'annulation des fermetures programmées, la création des postes nécessaires et le recrutement de personnels sous Statut.

La CEF réaffirme sa revendication d'abandon de la masterisation et d'abrogation de la loi Blanquer ainsi que le recrutement au niveau licence pour les enseignants avec une véritable formation professionnelle par l'Etat employeur sous Statut.

Dans les départements, la colère monte et des rassemblements s'organisent. La CEF invite ses structures à demander les audiences pour porter les revendications, à organiser la mobilisation des

personnels y compris par la grève pour leur satisfaction. Le préavis de grève de la FNEC FP-FO couvre toutes les initiatives.

#### **IV. Défense du Statut et des conditions de travail**

La CEF réaffirme son exigence d'arrêt de toutes les mesures qui remettent en cause nos statuts, dégradent les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves : expérimentation marseillaise et Notre Ecole Faisons La Ensemble, réforme du baccalauréat et parcoursup, loi 3DS, loi Rilhac, évaluations d'écoles et d'établissements, « acte 2 de l'autonomie » annoncée par Macron dans l'enseignement supérieur et la recherche...

Le ministre Attal a annoncé la généralisation en 2026 du SNU et du port de l'uniforme. La CEF s'oppose à l'obligation du port de l'uniforme et refuse l'embrigadement et la militarisation de la jeunesse par le SNU. Elle réaffirme que la place des élèves est à l'École, pas en entreprise (notamment avec les 2 semaines de stage en seconde) ni à l'armée. Elle exige l'abandon du stage en entreprise et réaffirme sa revendication d'abrogation du SNU.

La ministre Amélie Oudéa-Castera a repris à son compte le plan d'austérité et de dérèglementation généralisée du « choc des savoirs ». La CEF considère que le « choc des savoirs » :

- Désorganise les collèges par l'instauration de groupes de niveaux flexibles en Mathématiques et en Français, dont la mise en place entraîne la suppression des dédoublements, l'éclatement du groupe classe, la détérioration des emplois du temps et la réduction ou la suppression d'enseignements disciplinaires et d'options ;
- Va dégrader considérablement les conditions de travail par la grande insuffisance des postes, par l'absence de création des postes statutaires nécessaires et la surcharge des classes ;
- Trie socialement les élèves en organisant les cours de maths et de français en groupe de niveaux ;
- Conditionne l'accès direct au lycée par la mise en place de prépas lycées 2nde en LGT ou LP, au lieu de fournir tous les moyens nécessaires pour la réussite des élèves ;
- Fait porter la responsabilité de l'échec scolaire et du passage dans les classes supérieures sur les professeurs ou les PE qui seraient amenés à proposer des cours supplémentaires (jusqu'à 2 heures) par le biais d'heures supplémentaires ou du Pacte ;
- Remet en cause la liberté pédagogique avec des méthodes, des manuels et des progressions communes imposés.

La CEF refuse ces mesures qui détériorent les conditions de travail et remettent en cause le Statut. La CEF demande l'abandon du « choc des savoirs » et notamment des groupes de niveau en collège. L'initiative du SNFOLC, soutenue par la FNEC FP-FO, d'organiser au printemps une conférence en défense des disciplines et du baccalauréat, peut constituer un point d'appui pour organiser la mobilisation contre le « choc des savoirs ».

Alors que la situation à Mayotte devient de plus en plus délétère, la CEF réaffirme son soutien aux personnels de Mayotte et mandate le SF de la FNEC FP-FO pour poursuivre les interventions, avec sa Confédération, en direction de l'Etat pour qu'il réponde positivement à leurs revendications.

La CEF approuve la décision de la FNEC FP-FO de ne pas signer l'accord concernant la protection sociale complémentaire parce qu'il représente une attaque contre notre système de sécurité sociale, un pas de plus vers « le paquet salarial » et qu'il est un système favorisant ceux qui gagnent le plus au détriment de la solidarité, actant la rupture de traitement entre salariés et retraités. Le traitement réservé aux retraités est un scandale dont les organisations syndicales signataires porteront la responsabilité. La CEF rappelle son attachement à une Sécurité sociale pleinement opérationnelle, basée sur le salaire différé, dotée d'un financement suffisant pour prendre en charge l'ensemble des soins de la population. Faire reposer sur l'employeur et les agents une partie de la couverture santé privilégie un système assurantiel tendant vers la privatisation de la Sécurité sociale.

## V. Pour le retrait de la réforme de la voie professionnelle

Lors du CSE du 8 janvier, le texte de mise en place de la réforme de la voie professionnelle n'a obtenu aucune voix pour. Malgré ce camouflet, le gouvernement persiste dans sa réforme. Par la soumission de la carte des formations « insérantes » aux besoins des entreprises locales, par la désorganisation complète de la classe de terminale bac pro qui annonce un tri social en créant deux voies inégalitaires, par la suppression de 170h sur le cycle de bac pro, le président et ses ministres successifs préparent à terme un plan massif de suppressions de postes et de reconversions forcées, une dégradation des conditions de travail des personnels et d'études des élèves et une attaque contre les diplômes nationaux et le statut de PLP. La CEF, avec le SNETAA-FO, demande le retrait de la réforme de la voie professionnelle. Alors que le gouvernement cherche à développer l'apprentissage, c'est une nouvelle étape vers la privatisation de l'enseignement professionnel et son transfert aux CFA, et vers la transformation de ses élèves en « chair à patrons ».

## VI. Jeux olympiques : respect du droit à congé des personnels ! Non au déménagement forcé des CROUS !

Dès septembre 2023, une directive nationale Jeunesse et Sports co-signée par les ministres Attal et Oudéa-Castera, sous couvert de préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), prévoyait de mettre les personnels Jeunesse et Sports au service du maintien de l'ordre et de la répression au mépris de leurs statuts, tout en poursuivant sa politique d'embrigadement de la jeunesse par le déploiement du SNU.

Une circulaire du 22 novembre 2023 relative à l'accompagnement des agents publics mobilisés pendant les JOP de Paris 2024 prévoit des mesures permettant aux employeurs publics de déroger aux droits de l'ensemble des personnels. Ces mesures portent notamment atteinte au temps de travail, aux droits à congés et aux missions statutaires des personnels. En l'absence de toute concertation avec les organisations syndicales, des personnels des rectorats et des DSDEN sont d'ores et déjà confrontés à une interdiction de poser des congés durant toute la période du parcours de la flamme jusqu'à la fin des épreuves ! En Île-de-France, des gymnases sont déjà réquisitionnés pour l'entraînement des athlètes, sans que l'administration ne prévoie les moyens d'assurer leur fonctionnement : dans les faits, les personnels (adjoints-gestionnaires notamment) se retrouvent contraints d'assumer ces missions jusqu'en septembre !

La CEF revendique :

- Le respect absolu des missions des agents ;
- Le respect absolu des droits à congés et du temps de travail des personnels, 4 semaines consécutives de congés *a minima* pour les personnels des services qui le souhaitent et 6 semaines pour les personnels des EPLE en été ;
- Aucune pression ni contrainte au volontariat pour encadrer les JO ;
- Le respect du volontariat pour le télétravail ;
- L'application de la réglementation sur l'indemnisation des astreintes et des permanences pour tous les personnels mobilisés ;
- Non à l'expulsion des étudiants de leur logement ! Les CROUS doivent demeurer au service des étudiants, avec tous les moyens nécessaires ;
- Aucune restriction à la liberté de circulation ;
- Rétablissement d'un ministère de l'Education nationale de plein exercice distinct d'un ministère de la Jeunesse et des Sports de plein exercice.
- La garantie que la rentrée s'effectuera dans des conditions normales, y compris dans les établissements scolaires et universitaires situés à proximité des sites paralympiques.

La CEF appelle les syndicats départementaux à réunir les personnels dans les établissements, dans les services, pour s'organiser et obtenir la satisfaction de leurs revendications.

## **VII. Laïcité**

Dès sa prise de fonction, la nouvelle ministre a marqué sa volonté de casser l'Ecole publique et le Statut des personnels. Elever les écoles privées au niveau de service public, au même rang que l'Ecole de la République s'inscrit dans la logique de territorialisation et d'éclatement de l'Education nationale en une multitude d'établissements à caractère particulier. C'est la logique de l'expérimentation marseillaise. Avec sa confédération, la CEF rappelle que l'Ecole de la République, c'est l'Ecole publique. Le Congrès de Rouen a rappelé la revendication constante des partisans de la laïcité et du serment de Vincennes de 1960 : « les fonds publics doivent être réservés à la seule Ecole publique ». En ce sens, FO revendique la stricte application de la loi de 1905 et l'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois qui en ont découlé. Cela ne peut pas passer par la rémunération au mérite mais par le respect du statut de fonctionnaire, statut qui protège les personnels de toute pression extérieure.

## **VIII. Beaubourg : FO obtient des garanties et des avancées**

La CEF se félicite des garanties et avancées obtenues par nos camarades du Syndicat des Personnels du Centre Pompidou-Force Ouvrière (SPCP-FO) après plusieurs mois de grève, en particulier concernant le maintien du plafond d'emploi et la non-externalisation des missions des personnels pendant la durée des travaux. La FNEC FP-FO continuera d'être aux côtés et en soutien de nos camarades du SPCP-FO pour défendre leurs droits et garanties.

## **IX. Elections – Syndicalisation**

La CEF se félicite que tous les candidats du Syndicat National des Affaires Culturelles FO présentés aux élections professionnelles du CSE de l'Institut de Recherche et Coopération Acoustique Musique (IRCAM) aient été élus dès le premier tour. La participation de plus de 70% des personnels témoigne de l'activité et de la valeur des revendications portées par nos camarades auprès des salariés.

Suite aux élections professionnelles à l'AFPA, la CEF se félicite qui permet à la SNFO FPA de maintenir sa place d'organisation syndicale représentative au niveau national.

La CEF confirme l'avance de la syndicalisation de date à date. Elle invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant en aidant aux nouvelles implantations et en continuant la campagne de syndicalisation, en s'appuyant sur nos initiatives et les mobilisations engagées.

*Adoptée à l'unanimité*